

1- Emprunteur

Nom :
Prénom.....
Adresse.....
Tel.....E-mail.....
Statut : Ecoles
Bibliothèques
Autres (préciser)

reconnais avoir emprunté le (les) kamishibaï(s) suivant(s) :

n°1 :
n°2 :
n°3 :
n°4 :
n°5 :
n°6 :
n°7 :
n°8 :
ce jour :

Ces jeux devront être rendus impérativement à la BDP à Mende (2 bis, rue des Ecoles).....à 17h00.

2-Modalités d'emprunt

2.1- Les kamishibaïs

Les kamishibaïs sont réservés aux collectivités telles que les écoles, les bibliothèques, les centres de loisirs, les crèches, etc..

2.2- La durée de prêt

Ils peuvent être prêtés pour une durée de **6 semaines de date à date, vacances incluses**. Au delà de ce délai, si les usagers ont besoin de plus de temps pour mener son travail, il est impératif de demander une prolongation de prêt auprès de la BDP.

2.3- Le quota de prêt

Pour chaque usager, il est consenti un prêt maximum de 8 kamishibaïs.

2.4- Perte ou détérioration

En cas de perte ou de détérioration des jeux, les usagers s'engagent à racheter les jeux manquants ou défectueux. (Conformément aux conventions conclues entre les différents types d'usagers et le Conseil Général de la Lozère)

A Mende, le